





LÊTE HAUTE

La colère populaire sourd depuis le 5 décembre sans trêve ni reflux, les mobilisations se redynamisant par de nouveaux secteurs professionnels entrant en lutte.

Refus des inégalités et de la capitalisation mais pour des retraites solidaires et une autre répartition des richesses, ce message a convaincu une opinion publique majoritaire qui soutient le combat des grévistes. La République sociale, réaffirmée à la Libération par de nouveaux droits, est attaquée de toutes parts par le Président Macron. Indemnisation chômage réduite, protections du code du travail allégées, paritarisme liquidé dans la fonction publique, système de santé sous financé, futur·es retraité·es dévalisé·es... cette violence sociale est en plus augmentée d'une répression policière inacceptable, encore plus insoutenable aux grilles des écoles.

La combativité dans nos métiers est exemplaire et historique, elle s'est généralisée et diversifiée en deux mois. Car nous ne voulons ni d'un âge pivot avec ses décotes pour toutes les générations, ni d'un système à points, ni d'une redéfinition des missions avec une charge de travail encore alourdie.

Maintenir des pensions calculées sur les 6 derniers mois pour toutes et tous et revaloriser nos métiers sans contrepartie imposent d'inscrire notre résistance sur un temps long. Et nous avons du ressort, les occupations de collèges ou la créativité des équipes en lycée pour dénoncer pacifiquement les ruptures d'égalité du bac Blanquer l'ont bien prouvé! La chaîne hiérarchique, aux ordres d'un ministre buté et orgueilleux, n'entend plus les personnels, intimide les lycéens avec des zéros, parfois avec des CRS, retire en catastrophe une circulaire indigne sur les jeunes sans papiers... La conflictualité est montée de plusieurs seuils jamais franchis dans notre académie. Pour la jeunesse, pour un bac égalitaire, pour les solidarités à développer, soyons fier es des combats menés! Renforcer le SNES par l'adhésion et contribuer à sa caisse de grève c'est faire jouer toute la solidarité professionnelle, d'autant plus que s'ouvre un nouveau front : des DGH en nette baisse pour la rentrée, autant de tentatives de division des équipes à déjouer avec l'appui du syndicat.

> Gwénaël Le Paih, 12 février 2020 Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne

Environ 300 collègues rassemblés au rectorat le 15 ianvier ont effectué un lancé de cartables, symbolique, lors de la remise au Recteur des pétitions et courriers d'équipes de nombreux établissements, à l'occasion d'un rassemblement intersyndical à l'initiative du SNES Bretagne. Les collègues y ont Lamballe, 28/01/2020 rappelé la nécessité d'épreuves anonymes, terminales, cadrées nationalement. Des actions se sont ensuite multipliées dans les lycées de l'académie : grève des surveillances, distribution de tracts, rassemblements symboliques... pour dénoncer les conditions d'organisation des E3C. l'inéquité de traitement entre les élèves et les dysfonctionnement constatés : six élèves par table au self, salles confinées, délai réglementaire de convocation non respecté, fuites de sujets, triche, menace de zéro aux élèves refusant de composer, jusqu'au confinement de lycéens rennais au lycée V.H. Basch pour un marathon d'épreuves... Stop à l'escalade, il faut revenir à

un examen national et terminal!





ÉPREUVES DE CONTRÔLE CONTINU AU BAC (E3C) : IL FAUT LES ARRÊTER !

Alors que les Épreuves communes de contrôle continu (E3C) entrent dans leur deuxième semaine, les dysfonctionnements se multiplient d'établissements ou des forces de l'ordre se multiplient : contrôles d'identités, menaces de

Communiqué de presse

05/02/2020

E3C, STOPPEZ L'ESCALADE M. LE RECTEUR!

Morzedi 5 fevrier, 20 CES ent celume le périmière du La SNES-FSU Biretagne condamna cet antéterment à teair vicée victor et rélène Basch à Rennes et controllé toutes les épreuves d'25 quel qu'en soit le prix. Vorguell d'un les entreiss des élèves pour les épreuves du bac Ministre, relayé sur le terrain par toutes les strates Blanquer (ES). Ce livée, vidé de toutes ses autres hiérarchiques, a conduit è cette escalade, Les élèves et classes, actueillait en plus de 100 élèves de sa série leur famille peuvent être assurés de toute la clarhologique, 200 élèves des siéries technologique, 200 élèves des saines technologique, conduit à voir de la comment de la vicée Bréquigny de Rennes. L'initiative du recteur de correction mais les ruptures d'égalité entre élèves, Rennes de dépayer les épreuves de bréquigny sur le inconnéstables, exigeraient la neutralisation de ces lycée VH Basch reste incompréhensible. Cette dérive éscuritaire inédite est inouétant Les enseinants est en

MESURES DE CARTE ET COMPLÉMENTS DE SERVICE

Avec 87 Emplois Temps Plein retirés à l'académie pour la rentrée prochaine, les propositions de compléments de services ou de suppressions de postes sont en hausse. En dépit de l'action des élu·es SNES-FSU au CA pour empêcher ces situations, celles-ci seront parfois inévitables. Petit rappel du cadre réglementaire.

Martin Georges-Saint-Marc

SUIVI DE CARRIÈRE : pensez à nous adresser votre fiche de suivi! rennes.snes.edu GT congé formation : 13/03 CAPA avancement d'échelon : Certifié-es 05/03 CPE, Psy-EN 10/03 Agrégés (CAPN) 24/03

Qui est concerné·e?

Lorsqu'un chef d'établissement met en place un complément de service donné (CSD) ou une mesure de carte scolaire (MCS) pour suppression de poste, il regarde d'abord s'il y a un départ en retraite (jusqu'au 01/10 inclus) dans l'équipe de la discipline concernée. Dans ce cas, c'est ce poste là qui sera supprimé (le/la futur retraité·e étant éventuellement placé·e sur une ZR en septembre).

Sinon, le chef cherche un volontaire dans l'équipe concernée. Si personne ne se propose, le CSD ou la MCS s'applique à celui qui détient la plus faible ancienneté de poste dans l'établissement. En cas d'égalité, on regarde l'ancienneté de service (l'échelon) pour départager les collègues, et si cela ne suffit pas, on considère le nombre d'enfants à charge.

Cas particulier : si c'est un poste spécifique académique qui fait l'objet d'une suppression, c'est son titulaire qui sera concerné, sans critère d'ancienneté.

Mesure de carte scolaire : quelles étapes m'attendent ?

Les suppressions (et créations) de postes seront présentées en CA, puis au niveau départemental (CTSD) et enfin au niveau académique (CTA, le 24 mars). Durant ces étapes, vos élu·es SNES-FSU parviennent à améliorer certaines situations en obtenant le maintien de postes fragilisés.

Si la suppression de votre poste est décidée par le Recteur à l'issue de ces étapes, vous devrez obligatoirement participer au mouvement intraacadémique, qui se déroulera entre mars et juin (voir ci-dessous).

Comment faire mes vœux pour le mouvement intra?

Vous devrez faire dans l'ordre 4 vœux obligatoires bonifiés à hauteur de 1500 points:

- vœu « établissement » dans lequel vous perdez votre poste ;
- vœu « tout poste de la commune » du poste concerné ;
- vœu « tout poste dans le département » du poste concerné ;
- vœu « tout poste de l'académie ».

Si vous êtes agrégé·e, vous avez le droit de cibler « tout poste en lycée »

MOUVEMENT INTRA : DÉMARRAGE LE 18 MARS !

La loi « Fonction Publique » bouleverse les opérations de mouvement en supprimant la vérification des projets de mutations par les élu·es des personnels. Le SNES-FSU exprime une vive inquiétude quant à cette absence de transparence et des erreurs qui risquent de s'accumuler (près de 20 % des projets de mutations étaient corrigés les années passées grâce à nos interventions). Pour autant, certains éléments ne changent pas : le serveur SIAM ouvrira du mercredi 18 mars (12h) au jeudi 2 avril (14h) pour la saisie de vos vœux. Les éléments de barème resteront identiques à ceux qui étaient en place l'an passé. Tout au long du printemps, les élu·es et militant·es du SNES-FSU seront à vos côtés pour vous conseiller dans vos choix et contrôler avec vous la justesse des éléments de votre dossier, car plus qu'auparavant, il ne faudra pas faire d'erreurs dans vos vœux. Vous trouverez davantage de détails dans le prochain SNES Bretagne n°143 spécial Mutations.

Et si je suis arrivé·e dans mon établissement par MCS?

Si vous avez été affecté·e dans votre poste actuel par MCS avec un vœu bonifié, votre ancienneté de poste cumule vos années dans l'établissement actuel et vos années dans votre précédent établissement. Dernier arrivé ne signifie donc pas forcément plus faible ancienneté.

Complément de service : cas particulier

L'administration peut imposer le complément dans la même commune, vous êtes obligé∙e de l'accepter. S'il est situé dans une autre commune, vous pouvez le refuser. Dans ce cas, votre poste sera supprimé et serez soumis·e à une mesure de carte scolaire. Attention: accepter un CSD plutôt qu'une MCS, c'est parfois se donner une chance de revenir à temps complet dans l'établissement dès la rentrée 2020, si l'équipe arrive à faire annuler les HSA dans la discipline d'ici là.

L'affectation grâce à l'un de ces 4 vœux :

- se fait au plus proche du poste actuel, en priorisant au sein d'une commune le même type d'établissement que celui dans lequel vous êtes;
- vous permettra de conserver dans votre nouvelle affectation l'ancienneté de poste acquise dans votre poste actuel.
- Vous pouvez intercaler dans cette liste des vœux sur des établissements, communes ou départements différents qui ne seront pas bonifiés de 1500 points. Si vous êtes affecté·e via l'un de ces vœux, votre ancienneté de poste retombera à zéro, comme une mutation ordinaire.
- Pour les prochains mouvements, vous bénéficierez de 1500 points sur le vœu établissement de votre poste actuel, ce qui vous rendra prioritaire en cas de libération ou de re-création d'un poste.

En cas de doute ou de situation spécifique (TZR par exemple), n'hésitez pas à contacter la section académique du SNES-FSU.

Mon poste ferme... un établissement ouvre!

Les règles de MCS sont les mêmes pour toutes et tous : l'affectation se fait au plus proche de votre poste. Si votre poste est supprimé, vous serez réaffecté·e en priorité dans votre commune. Ainsi, si vous cherchez à obtenir un poste dans un établissement ouvrant ailleurs à la rentrée, il serait avisé de faire explicitement apparaître l'établissement et la commune visée dans votre liste de vœux. Exemple: votre poste actuel est à St-Brieuc. Vos vœux de MCS vous affecteront prioritairement sur St-Brieuc, plutôt qu'au collège ouvrant à Hillion.

MIGRANTS MINEURS ISOLÉS: UNE CIRCULAIRE QUI FAIT DU BRUIT

Le 22 ianvier, le Recteur de Rennes a adressé un courrier à l'ensemble des proviseurs à propos des « migrants mineurs en situation irréqulière ». Suite à un contrôle de l'inspection du travail pour un élève en stage dans une entreprise, la préfecture avait pointé la situation d'un élève sans papiers.

La DAFPIC (Direction académique sur la formation professionnelle initiale et continue) a saisi cette occasion pour proposer un courrier demandant aux chefs d'établissements de vérifier si les « élèves affectés sont en situation régulière » et, si ce n'était pas le cas, à « leur interdire l'accès aux ateliers et à ne pas les engager dans des stages ». Deux consignes évidemment scandaleuses et surtout illégales puisque l'Éducation nationale a toujours scolarisé les élèves sans regarder leur situation ni organiser de discrimination en fonction de leur nationalité. C'est la loi et elle a été rappelée par des circulaires ministérielles de 2002 et 2012 : « L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur », « il n'appartient pas au ministère de l'Éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents au regard des règles régissant leur entrée et leur séjour en France ».

Après avoir vérifié qu'il ne s'agissait pas d'un faux, le SNES-FSU académique est intervenu directement auprès du Recteur le 24 janvier et un courrier rectificatif a été produit pour demander aux proviseurs de « surseoir aux mesures préconisées » dans le courrier précédent. Depuis, la presse régionale et nationale et les réseaux sociaux ont relayé l'affaire pour critiquer à la fois le fond et la forme de ce courrier signé par le Recteur E. Ethis.

Il s'agit manifestement d'une grosse erreur et le Recteur l'a reconnue et assumée lors du CTA du 4 février. Visiblement affecté par les attaques personnelles dont il a fait l'objet, en particulier sur les réseaux sociaux, il a assuré qu'il était soucieux du sort des élèves sans papiers et qu'il était hors de question de remettre en cause leur scolarisation. Mais, au-delà de l'erreur administrative vite rectifiée, comment a-t-il été possible de diffuser à cette échelle des ordres non seulement illégaux mais surtout contraires aux valeurs républicaines et à tous les engagements de la France comme la convention internationale sur les droits de l'enfant de 1989?

Il est très inquiétant de constater que personne, dans la chaîne administrative n'ait signalé le caractère problématique des consignes diffusées. On est en droit de s'interroger sur le climat politique général qui rend possible ce type d'erreur. Elle s'inscrit malheureusement dans un contexte où le gouvernement sape les fondements de la démocratie restaurés en 1945 : la loi fonction publique a détruit le paritarisme, la réforme des retraites met fin aux solidarités et la surenchère sécuritaire à laquelle on assiste pour faire passer coûte que coûte les E3C signalent une vraie perte de sens des valeurs républicaines et démocratiques.

Matthieu Mahéo

FORMATION DES ENSEIGNANTS : ÇA BOUGE À L'INSPE DE BRETAGNE !

Créées en 2013, lors de la loi Peillon sur la refondation de l'école, les ESPE (les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) sont devenues par la loi pour l'École de la confiance, les « Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation ». Dans ces INSPE, le ministère de l'Éducation nationale entend peser davantage sur le contenu des formations, en ayant plus « d'impact sur ce qui se passera » ! C'est tout le sens de la réforme actuelle.

Concours en fin de 2e année Master MEEF avec mise en responsabilité cette même MEEF: Métiers de année des étudiantes (en tant que l'Enseignement, contractuel·les), concours plus professionnalisant comprenant un oral

de l'Éducation et

de motivation, maquettes à réécrire en urgence : la nouvelle formation qui se dessine de plus en plus nettement provoque inquiétude et rejet parmi les acteurs et actrices de la formation.

C'est par une motion adoptée par le conseil de l'Institut le 3 décembre 2019 et lors d'assemblées générales des personnels et des étudiant·es de l'INSPÉ que les acteurs de la formation ont exprimé leurs plus grandes inquiétudes.

Comment les jeunes qui aspirent à devenir enseignants ou CPE pourront-ils préparer 6 heures de cours, valider leur diplôme et réussir le concours lors de la 2^e année de Master ? Comment accepter la réduction de certaines compétences, notamment disciplinaires, des étudiant-es induite par les nouvelles maquettes? Par qui et comment seront évaluées la motivation des candidates et leur connaissance des valeurs de la République au concours? Comment accepter la mise en place d'une sélection à l'entrée en 1ère année de Master MEEF, sachant que le nombre d'inscrit·es en M2 devra être en adéquation avec les supports d'étudiant-es contractuel·les réservés par le rectorat dans les établissements, aggravant la crise de recrutement touchant nos métiers?

Avec les formateurs et formatrices et les associations de spécialistes, les syndicats de la FSU expriment leur opposition à cette réforme, d'abord pensée pour faire des économies : à tiers temps dans les classes comme contractuel·le l'année du concours, les lauréat·es seront ensuite affecté·es à temps plein l'année de stage! Le report d'un an, obtenu du Ministère en janvier pour écrire les nouvelles maquettes, ne change rien au fond de la réforme : le nouveau concours reste prévu en 2022. La mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier : c'est l'avenir de nos professions qui est en jeu!

Frédérique Lalys

RUPTURE CONVENTIONNELLE

AVANT TOUTE DÉMARCHE, CONTACTEZ-NOUS!

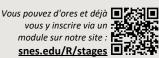
Depuis le 1er janvier 2020, la rupture conventionnelle remplace dans la fonction publique l'indemnité de départ volontaire (IDV). C'est une des conséquences de l'entrée en vigueur de la loi Fonction Publique qui a détruit le paritarisme et cherche à calquer le fonctionnement du secteur public sur celui du privé. Le Rectorat a rappelé dans une circulaire du 11 décembre les modalités d'attribution de l'IDV, mais l'administration est dans l'attente d'un arrêté ministériel fixant notamment les modalités de la convention et le montant de la prime de départ. Dans tous les cas, les textes prévoient que les collègues peuvent se faire accompagner par un représentant syndical. N'hésitez pas à nous solliciter le cas échéant avant toute démarche.

MM

STAGES DE L'OBSERVATOIRE

CALENDRIER BOUSCULÉ

90 collègues étaient inscrits au stage « Handicap et inclusion scolaire » ainsi que plus d'une centaine au stage « Neurosciences: chance ou nouvelle lubie pour l'école ? », programmés en janvier. Mais la mobilisation sociale, cruciale pour nos métiers et nos retraites, nous a conduits à les reporter. Le succès des inscriptions nous conforte dans le choix des thématiques et des intervenants et nous mettons tout en œuvre pour trouver de nouvelles dates d'ici la fin de l'année ou à défaut l'année prochaine... Un stage est toujours programmé le mardi 24 mars : « Réforme de l'orientation et culture d'entreprise à l'école : formatage des adolescents et vision idéologique de l'école?».



RENTRÉE 2020 : REFUSER L'AFFAIBLISSEMENT DU SERVICE PUBLIC ET DE NOS PROFESSIONS!

Pour la première fois depuis 2008, les prévisions démographiques dans l'académie sont en baisse dans le second degré public : 379 élèves de moins attendus ! La baisse des moyens d'enseignement s'inscrit dans la continuité des deux dernières rentrées préparées par le ministre Blanquer : 87 postes Équivalent temps plein supprimés (soit -1566 Heures Poste) pour 14 ETP octroyés en HSA (soit +252 HSA).

DES EFFECTIFS EN BAISSE POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS LONGTEMPS : UNE ÉVOLUTION QUI INTERROGE !

Alors que le rectorat annonçait l'an dernier un ralentissement des effectifs dans les collèges pour les prochaines années, conséquence d'une tendance à la baisse dans le primaire, le constat de rentrée 2019 dépasse de 47 leur prévision. En revanche, en lycée, le constat de rentrée 2019 fait apparaître une baisse de 257 élèves là où le rectorat attendait 509 élèves de plus, une baisse qui porte essentiellement sur le niveau seconde et profite partiellement au réseau privé. Le réseau public paye une fois de plus, la mise en place de réformes controversées car ce phénomène de transfert public/privé avait déjà été observé à la rentrée 2016 lors de la mise en œuvre de la réforme du collège.

Pour la rentrée 2020, la baisse toucherait à nouveau les lycées publics avec –487 élèves (mais +43 en Seconde). Seuls les collèges sont globalement à la hausse avec 264 élèves de plus (mais –337 prévus en 6°).

Ainsi les politiques éducatives nationale et académique se combinent pour affaiblir le service public : rythmes scolaires plus attrayants et scolarisation facilitée des moins de trois ans dans le premier degré privé, mise en œuvre contournée ou plus attractive des réformes dans le second degré privé, absence de visée ambitieuse en terme de constructions d'établissements et d'amélioration des conditions d'enseignement dans le public.

ÉVOLUTION DU H/e EN BRETAGNE DEPUIS 2014

H/e	R 2014	R 2015	R 2016	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020 (prévision)
Collège	1,19	1,189	1,194	1,196	1,196	1,2	1,199
Lycée GT	1,441	1,429	1,424	1,431	1,436	1,444	1,432

H/e : heures par élève

Cet indicateur est le nombre d'heures de la DGH (HSA comprises) rapporté à l'effectif élèves correspondant. Le H/e indique dans la dotation le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement apporté par un élève (dans une classe, un établissement, une académie). L'évolution de ce taux ou sa comparaison avec ceux d'autres établissements de même nature restent très instructives pour le suivi des DGH.

EN COLLÈGE, PRESSION INTENABLE AUX HSA!

Avec 264 élèves de plus, les DGH des collèges ne gagnent que des HSA (4 ETP). La baisse des postes en collège, pour la 3° année consécutive, alors que les effectifs sont en hausse depuis 2 ans, va dégrader encore plus les conditions d'enseignement. Les DGH se limitent le plus souvent aux 29 h par classe (26 heures + 3 heures de marge) conduisant à des choix par défaut et à une concurrence entre les disciplines et les établissements!

Avec un pourcentage d'HS qui dépasse 6% des DGH et alors même que toutes n'ont pu être absorbées l'an dernier, la

pression des chefs d'établissement pour les imposer risque d'être forte, avec la nécessité de supprimer des heures poste ce dont certains collègues pourraient faire les frais. Les SEGPA retrouvent cette année un peu de moyens avec +6 ETP en HP et +3 en HSA, elles devraient donc présenter 4 divisions dans tous les collèges.

Un petit effort est fait sur les ULIS et classes relais des collèges avec +8 ETP HP.

La Loi « *Pour une école de la confiance* » prévoit que les élèves scolarisés dans les ULIS sont dorénavant comptés dans les effectifs de l'établissement d'accueil, il faudra donc y veiller.

AU LYCÉE, ENCORE DES SUPPRESSIONS DE POSTES!

Les lycées généraux et technologiques, avec 487 élèves de moins (mais + 43 en Seconde), subissent une forte baisse de moyens avec - 96 ETP HP et - 10,5 ETP HSA: cette situation impactera nécessairement les postes en établissement et la mise en place de la réforme en terminale. Les groupes d'options « maths expertes » et « maths complémentaires » seront en partie financés, pour un tiers par le rectorat, soit un groupe sur trois, les deux autres devront être pris sur les dédoublements et la part libre.

PLUS DE COPIES DE CONCERTATION A CONCERTATION PLUS DE RÉUNIONS DE COPIES DE COPIES DE CONCERTATION PLUS DE RÉUNIONS DE RÉUNIONS DE CONCERTATION DE CONCERTATION PROPRIÉE DE CONCERTATION PROPRIÉE

- TRAVAILLER PLUS : plus d'heures de cours, plus de classes, plus de copies, plus d'élèves à suivre...
- AUGMENTER LA SOUFFRANCE PROFESSIONNELLE : charge de travail accrue, santé, stress...
- **DÉTRUIRE DES POSTES** : davantage les compléments de service, moins de supports pour les TZR et les contractuels...
- RENFORCER LES INÉGALITÉS femmes/hommes, entre les disciplines et les catégories...

EFFECTIFS ALOURDIS

ÉCOLE DU SOCLE

EUVES PONCTUELLES

AGIR À TOUS LES NIVEAUX!

Les élu-es du SNES-FSU en Comité Technique Académique (CTA) dénonceront les conditions de cette rentrée. Pourquoi ne pas profiter de l'aubaine de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels ? Ainsi, alors que l'hétérogénéité des classes est grande, que l'inclusion s'ouvre à plus d'élèves, le H/e reste le même. Nos représentant·es en CTSD feront de même car dans les départements la note est plus ou moins salée. (voir tableau ci-dessous)



LES ÉCARTS TERRITORIAUX : ÉVOLUTION DE LA RENTRÉE 2018 À 2020

ETP HP	Collège	LGT	LP	SEGPA	EREA	ULIS	Total
22	-28	-66	-5,1	2,5	-14	1	-109,6
29	14,9	-50	-18,5	-1	-2	3	-53,6
35	17,9	-28	18,6	4	-0,55	2	13,95
56	12,6	-36	-9,6	-3,5	-3	2	-37,5
Total	17,4	-180	-14,6	2	-19,55	8	-186,75



AGIR DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION EN ÉTABLISSEMENTS !

Dans les établissements, il faut imposer le respect des textes et des prérogatives du conseil d'administration. Il faut exiger des suppléments de dotation, des moyens en postes au lieu des HSA.

D'une part, le Ministre a mis « en réserve » 350 emplois et transformé 30 emplois d'enseignants en emplois d'inspection (pour évaluer les établissements). D'autre part, le rectorat projette d'aller au-delà des retraits imposés par le Ministère à l'académie (105 ETP Heures Postes envisagés au lieu de 87!).

Mener la bataille au niveau local est déterminant pour obtenir les moyens indispensables à la qualité et au développement du service public. C'est contribuer à nourrir les mobilisations dans nos métiers contre la réforme du lycée, la charge de travail croissant et la baisse de nos rémunérations!

Pour agir en CA, vous pouvez vous aider du courrier de S1 n°4, spécial « rentrée 2020 », qui présente les enjeux ainsi que les références réglementaires, afin de faciliter vos interventions. Cette publication, adressée à tous les Secrétaires d'établissements (S1), peut être téléchargée sur le site du SNES-FSU national.





√ snes.edu/R/courriers1

Dossier « rentrée 2020 » réalisé par Frédérique Lalys et Gwénaël Le Paih sur la base des documents du CTA

POUR NOS PROFESSIONS

LES HSA = UNE BONNE AFFAIRE POUR LE GOUVERNEMENT!

- **NE PAS AUGMENTER** les salaires, les HS sont payées moins cher que les heures poste ;
- NE PAS RECRUTER à la hauteur des besoins ;
- PAYER MOINS CHER l'heure de cours ;
- RENONCER à rendre attractif notre métier ;
- DÉVELOPPER LA CONCURRENCE entre collègues.

Alors que la durée de travail hebdomadaire moyenne des professeurs est actuellement de plus de 42 heures (chiffre du ministère), le rectorat choisit de renforcer les HSA dans les DGH à la rentrée après que le gouvernement ait modifié la réglementation pour pouvoir en imposer 2 aux collègues. Il faut les refuser et exiger leur transformation en HP!

EMPLOIS/EFFECTIFS: ÉCARTS ENTRE LES RENTRÉES 2014 ET 2020

	Écart ETP HP R20 – R14	Écart effectifs R20 – R14
Lycée Général et Technologique	93	4194
Lycée Professionnel	-18	992
Collège	-32,8	1832
SEGPA	-30	

Lecture : Depuis la rentrée 2014 les collèges de l'académie ont gagné 1832 élèves et perdu 32,8 emplois équivalent temps-plein (en heures postes), soit –590h de DGH en Heures poste !

DOTATIONS DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS DE L'ACADÉMIE

Personnels de direction : +4

Financés par le Ministère suite à la création d'EPLE dans l'académie.

Assistants sociaux : 29 -1 / 35 +1

Professeur·es des écoles : 22 -13 / 29 -14 / 35 +35 / 56 -5

ÉLECTIONS INTERNES



RENOUVELLEMENT DE LA C.A.A. ET DES BUREAUX DÉPARTEMENTAUX

APPEL À CANDIDATURE ÉLECTIONS À LA **COMMISSION ADMINISTRATIVE** ACADÉMIQUE DU SNES BRETAGNE

Le SNES, comme l'ensemble des syndicats de la FSU, est administré par des membres élus par l'ensemble des adhérents. Tous les 3 ans, la CAA est intégralement renouvelée. Ce « parlement » de 62 membres se réunit trois à quatre fois par an et désigne notamment le secrétariat qui dirige la section académique (S3).

Les élections se tiendront cette année après les congés de printemps. Ce temps fort de la vie démocratique de notre syndicat est déterminant, à un moment où les principes les plus élémentaires de la démocratie sont bafoués par le gouvernement : la volonté d'imposer la réforme des retraites majoritairement rejetée au mépris de l'avis du conseil d'État n'en étant que le dernier exemple... Il est essentiel que les adhérents du SNES puissent non seulement s'exprimer, mais également participer à la vie de leur syndicat.

C'est le sens de cet appel à candidature aujourd'hui. Si vous souhaitez participer plus activement à la vie du SNES, n'hésitez pas à vous rapprocher d'une des deux tendances qui animent la vie du SNES dans l'académie : la majorité actuelle Unité et Action ou la tendance minoritaire École Émancipée.

> Pour Unité et Action Contact: Matthieu Mahéo maheomatthieu@gmail.com

> > Pour Ecole Emancipée **Contact: Juliette Perrot** jperrot@orange.fr



AGIR ENSEMBLE POUR SAUVEGARDER LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION

Avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel la région Bretagne a désormais la responsabilité d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations auprès des élèves. L'Education Nationale conserve la compétence pleine et entière de la politique d'orientation. Afin de délimiter le rôle de chacun, une convention État/Région a été rédigée sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Le 15 octobre, lors de la journée de mobilisation des PsyEN pour défendre leur statut, leur métier et les centres d'information et d'orientation, le Recteur, à la demande du SNES-FSU, s'était engagé à nous transmettre le projet de convention. Cette convention n'est toujours pas à l'ordre du jour du CTA alors qu'elle engage les personnels de l'Education nationale! Le SNES-FSU dénonce ce non dialogue social. La Région, dans le cadre du service public régional d'orientation nouvellement appelé « IDEO », ne cesse de multiplier les actions à destination des personnels et des élèves dans une multitude de forums (olympiades des métiers, nuit de l'orientation, forum de l'alternance...).

Les PsyEN sont sans cesse sollicité·es



pour y participer au détriment de leurs missions en établissement ou en CIO. Le SNES-FSU dénonce toute forme de pression sur les personnels et rappelle que toute participation doit rester sur la base du volontariat dans un espace identifié « Education nationale ».

L'orientation ne se réduit pas à de l'information dans des forums ! Le travail des PsyEN, en collaboration avec les équipes éducatives, prend en compte la dimension psychologique de l'élève dans la construction de son parcours. Ce travail est d'autant plus important dans un contexte de réformes qui accentue les inégalités avec la mise en place de systèmes de tri des élèves et cela dès la 3e en demandant notamment aux familles d'inscrire elles-mêmes les vœux d'orientation sur une plateforme numérique! Agissons ensemble pour sauvegarder le service public d'Orientation de l'Education nationale.

Solenne Ogier

CPE: EN LUTTE AU QUOTIDIEN!

Alors que les mouvements sociaux se multiplient, la participation aux grèves et aux actions de protestation est éprouvante pour tous les acteurs. Les personnels de vie scolaire sont aussi exposés. Les CPE sont confrontés à des dilemmes de métiers liés aux conséquences de ce contexte social. À titre d'exemple, certains subissent des pressions sur l'organisation de la vie scolaire les jours de grève ou encore, à l'occasion des E3C, des AED ou des APS* ont dû, contraints, remplacer des Assistant de

surveillants de salle d'examen prévention et grévistes. Le recours scandaleux

à de telles pressions sur les personnels est une première dans nos professions. Dans un tel contexte, les tensions sont vives et se développe un sentiment d'isolement grandissant, par ailleurs accentué par des sollicitations institutionnelles croissantes. Voilà une réalité bien éloignée des valeurs qui nous ont portés vers ce métier, au carrefour du travail en équipe pluri-

professionnelle en lien quotidien avec l'ensemble des acteurs. Pas si simple d'exercer son métier, dès lors que les tensions opposent les personnels à une hiérarchie qui applique parfois sans discernement des consignes heurtant notre éthique. Nous sommes plus que jamais confrontés à un défi : comment face à ces incohérences institutionnelles continuer à exercer notre métier ?

Contribuer à faire grandir notre jeunesse pour en faire des citoyens émancipés, au croisement d'un travail pluriprofessionnel, avec le suivi éducatif comme cœur du métier, voilà ce qu'être CPE. Pour réussir à l'exercer, nous devons nous parler, nous expliquer, travailler plus ensemble autour du collectif, réinventer du « nous », affirmer notre place au sein d'une vie scolaire qui soit l'affaire de tous. Enfin, la lutte ne devrait-elle pas être porteuse de joie, d'espoir et de rêves pour notre jeunesse?

Pierre-Yves Moré

RETRAITES: UNE MOBILISATION HISTORIQUE



Saint-Brieuc, 17/12/2019

RETRAITES: UNE MOBILISATION HISTORI







SE SYNDIQUER, C'EST AGIR!

rennes.snes.edu/pour-adherer.html

ensemble

Défendre ensemble nos droits individuels et collectifs!

Ne pas rester isolé·e!

Étre accompagné-e

dans ses démarches, pour agir dans son établissement.

Être informé·e par des publications, méls, stages.

Ce n'est pas cher!

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service. 66% remboursés par les impôts!



Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax: 02 99 36 93 64

Retrouvez-nous sur internet

mél: s3ren@snes.edu rennes.snes.edu

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré 24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes – Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : Gwénaël Le Paih - CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël Mariteau – Conception et mise en page militantes.

Impression: GPO - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 – Imprimé sur papier certifié Développement durable